



Le Bouscat

AGENDA21

PROGRAMME D'ACTIIONS

Acte 2 - 2017/2020



SOMMAIRE

REPÈRES

Le Développement durable en synthèse

L'acte 1 – 2012/2017

L'évaluation et la co-construction de l'acte 2

Le cadre stratégique 2020

Mode d'emploi

CIBLE TERRITOIRE DURABLE

Défi 1 : Qualité de Vie Urbaine



Grand Projet 1 : Urbanisme durable

Grand Projet 2 : Déplacements alternatifs

Grand Projet 3 : Santé

Grand Projet 4 : Écocité

Grand Projet 5 : Milieux préservés

Grand Projet 6 : Nature partagée

Défi 2 : Vie Locale et Solidaire



Grand Projet 7 : Culture participative

Grand Projet 8 : Tous au sport

Grand Projet 9 : Solidarités

Grand Projet 10 : Ecocrèches

Grand Projet 11 : Implic'anim

Grand Projet 12 : Implic'asso

Grand Projet 13 : Mix'âge

Défi 3 : Défi Coopérations et citoyenneté



Grand Projet 14 : Génération 21

Grand Projet 15 : Ecocitoyenneté

Grand Projet 16 : Particip'A21

Grand Projet 17 : Synergie locale

Grand Projet 18 : Coopérations

Grand Projet 19 : Ouverture

CIBLE VILLE RESPONSABLE

Défi 4 : Engagement



Grand Projet 20 : Ecoresponsabilité des services

Grand Projet 21 : Transition Ressources et Climat

Grand Projet 22 : Alimentation responsable

Défi 5 : Qualité



Grand Projet 23 : Activités intégrées

Grand Projet 24 : Agents, être et agir

Défi 6 : Innovation



Grand Projet 25 : Recherche et Ressources, R et R

Grand Projet 26 : Labels et prospective

Listing des actions par grands projets

Annexe : Pilotage des grands projets

LES RENDEZ-VOUS CLEFS

1972

Conférence de Stockholm
Emergence de la notion
d'éco-développement

1992

2^{ème} sommet de la Terre à Rio
Naissance du référentiel
Agendas 21

2003

La France se dote d'une stratégie
nationale de Développement
durable (SNDD)

2009/2010

Adoptions des Lois dites
« Grenelle 1 et 2 »

2015

La France adopte une stratégie
nationale pour la Transition
écologique 2015/2020

2015

L'ONU fixe les 17 objectifs
du Développement durable (ODD)
déclinés en 169 cibles

Le Développement durable

Le Développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citation de M^{me} Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987).

En 1992, lors de la conférence des Nations Unies au Sommet de la Terre à Rio, la France et 172 pays officialisent la notion de Développement durable et celle de ses trois piliers : un développement **économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable**.

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

C'est la traduction locale des engagements mondiaux. Il s'agit d'un outil de planification des territoires pour la mise en œuvre de leurs actions. Agenda 21 = programme d'actions pour le 21^{ème} siècle.

L'Agenda 21 local s'inscrit dans un cadre de référence national qui vise à répondre de façon concomitante et cohérente aux **5 finalités** suivantes :

- ▶ Lutte contre le changement climatique
- ▶ Préservation de la biodiversité
- ▶ Épanouissement de tous les êtres humains
- ▶ Cohésion sociale et solidarités
- ▶ Dynamique de Développement selon des modes de production et de consommation responsables.

La démarche Agenda 21 s'appuie également sur **5 éléments déterminants** que sont la transversalité, la participation des acteurs, l'organisation du pilotage, l'amélioration continue et l'évaluation partagée.

Le Développement durable au Bouscat

Né en février 2009, l'engagement de la Ville du Bouscat pour un Agenda 21 s'est concrétisé en 2012 par l'adoption de son premier programme d'actions 2012/2015 avec une prorogation de deux ans.

LES RENDEZ-VOUS CLEFS

2009

Lancement de la démarche Agenda 21 : élaboration du diagnostic et concertation

2012

Adoption du 1^{er} programme d'actions

2013

Labellisation « Agenda 21 local France » par le Ministère de l'Écologie

ÉVALUATION ET AMÉLIORATION CONTINUES

Édition annuelle d'un Rapport de Développement durable de 2012 à 2016.



L'acte 1 – 2012/2017

Ce premier programme d'actions a fait l'objet d'une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs du territoire : diagnostic du territoire, définition de la stratégie, élaboration du programme d'actions, suivi et évaluation.

Le cadre stratégique s'est construit au sein de la Mairie, par un travail collectif des élus et des services autour d'une volonté forte de rendre l'Agenda 21 lisible et accessible, « à portée de main ». Quatre axes stratégiques ont été identifiés et déclinés en dix-sept objectifs et 52 actions qui répondaient à la fois aux enjeux propres du Bouscat et aux 5 finalités et éléments de démarche du Développement durable.

Les 4 axes stratégiques de l'acte 1

Axe 1 : Une ville qui améliore durablement son cadre de vie

Axe 2 : Une ville qui favorise le lien, les échanges et la solidarité

Axe 3 : Une ville qui développe une vie économique responsable

Axe 4 : Une ville qui encourage l'implication de tous et les coopérations

47 actions
engagées sur 52

90 % de taux
de réalisation

Des actions phares réalisées

- ▶ L'ouverture du Bois du Bouscat
- ▶ Le Plan Vélo
- ▶ La Réalisation d'un Bilan Carbone Patrimoine et Services
- ▶ L'intégration de 20 % de produits bio en restauration collective
- ▶ La création du Pôle Senior
- ▶ Le nettoyage écologique dans les locaux
- ▶ Plus de 105 jours de formation cumulés sur le Développement durable auprès des agents
- ▶ La mise en place du Plan d'Éco-Responsabilité interne
- ▶ L'ouverture de la Maison de la Vie Écocitoyenne
- ▶ La mise en place des gobelets réutilisables sur les manifestations
- ▶ La distribution de plus de 500 composteurs à la population
- ▶ ...

LES RENDEZ-VOUS CLEFS

2013

Préconisations du Ministère de l'Écologie

2015

Bilan acte 1 et propositions avec les élus et services

2016 (mars)

Évaluation et remise du rapport RSO

2016 (mars/juillet)

Plan de concertation avec tous les acteurs du territoire, les agents de la Mairie et du CCAS

2016 (sept./oct.)

Collecte et compilation des données, définition des grandes orientations

2016

Rapport de Développement durable 2016

Le rapport de Développement durable 2016 synthétise les principales actions menées par les services durant l'année et reprend de manière détaillée l'ensemble des étapes de la concertation.

L'évaluation et la co-construction de l'acte 2

Les grandes orientations de l'acte 2 sont issues du travail sur le bilan de l'acte 1 et la prospective pour 2020, menée entre 2015 et 2016. Celui-ci s'est articulé autour d'un **bilan interne**, d'une **large concertation** des acteurs du territoire, de la population et des agents de la Ville, et d'une **évaluation externe**, à travers le dossier de reconnaissance ministérielle et l'évaluation de la **Responsabilité Sociétale de l'Organisation (RSO)**.

RSO, AFAQ 26000

La **Responsabilité Sociétale des Organisations**, mesure la contribution d'une entreprise, collectivité ou tout autre acteur, au Développement durable sous le prisme de sa responsabilité environnementale, sociale et économique. C'est une norme internationale = ISO 26000.

La RSO en 4 mots

Transparence
Gouvernance
Organisation
Résultats

Le rapport et les préconisations RSO

La Ville du Bouscat s'est lancée en mars 2016 dans l'évaluation AFAQ 26 000 menée par l'Association Française pour la NORmalisation (AFNOR). Le niveau obtenu est de 550 points sur 1000. Cette mesure de niveau 3 (sur 4) correspond à un **niveau dit « Confirmé »**. L'évaluation portait sur 10 critères et 68 sous critères. Le rapport de l'AFNOR remis à la Ville a permis d'identifier pour chaque critère les actions à pérenniser et celles à améliorer. Ce **document est un outil socle** qui a nourri le cadrage stratégique de l'acte 2.



LES RENDEZ-VOUS CLEFS

2016 (décembre)

Définition de la stratégie

2017

Adoption en Conseil Municipal
le 24 janvier

2017 (février/mai)

Elaboration du programme
d'actions par les services

Le cadre stratégique 2020

Après trois ans d'actions et un premier programme qui a permis de structurer la démarche et d'intégrer le Développement durable au projet de territoire, l'Agenda 21 du Bouscat entre dans une nouvelle phase. Les éléments de bilan ont permis de dresser les orientations de cet acte 2 et d'en déterminer le cadre stratégique. Trois principes directeurs ont été retenus pour l'Agenda 21, fixant « le cap » du nouveau programme d'actions pour 2020.

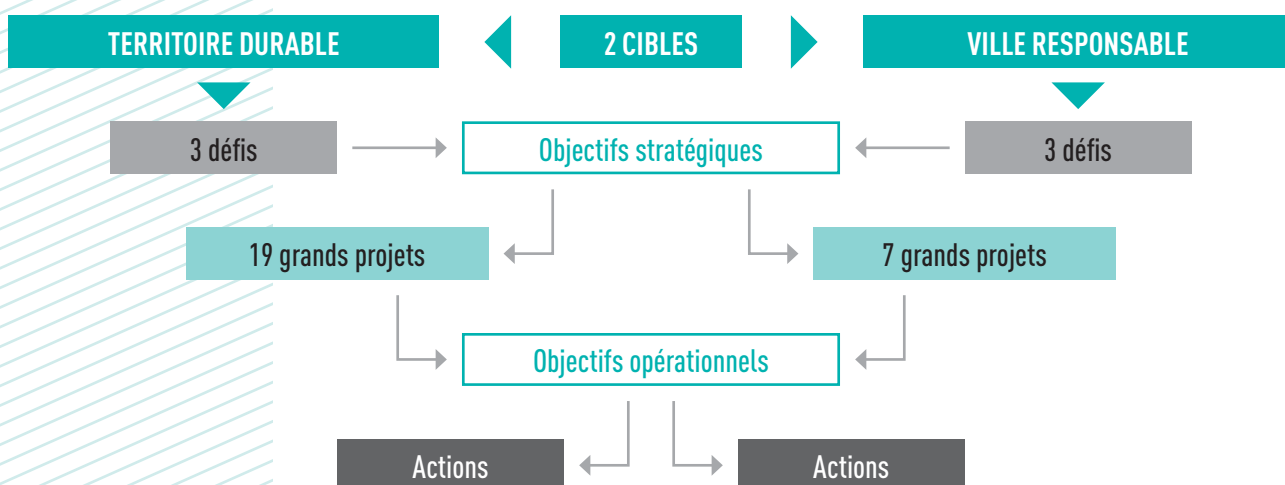
Les trois principes directeurs

- ▶ La RSO* et les 5 finalités nationales comme fils conducteurs
- ▶ Un projet de territoire ouvert et co-piloté
- ▶ La mesure du Développement durable dans les politiques sectorielles

Les grandes orientations

La mise en œuvre de l'acte 2 « augmenté », guidée par ces trois principes directeurs, va s'appuyer sur une stratégie de planification. Elle s'articule autour de deux cibles, TERRITOIRE DURABLE et VILLE RESPONSABLE, qui se déclineront en 6 grands défis et 26 grands projets.

3 PRINCIPES DIRECTEURS



* L'évaluation RSO est un outil complémentaire de l'Agenda 21 et de **mise en cohérence** de l'action publique. La RSO n'est donc pas une action en tant que telle mais une démarche qui **élargit l'Agenda 21, renforce** la prise en compte des **méthodes de travail** et guide les organisations dans le sens d'une **amélioration continue** en matière de Développement durable.

MODE D'EMPLOI

26 grands projets répartis dans 6 grands défis qui sont les axes stratégiques de l'Agenda 21.

DÉFI 1
QUALITÉ DE VIE URBAINE
Grand projet n°1

Urbanisme durable

CONTEXTE

Le grand projet Urbanisme durable s'inscrit dans un contexte de forte pression foncière que connaît la commune du Bouscat, en raison de l'attractivité de son territoire. L'enjeu est de préserver la qualité du cadre de vie des habitants. Pour cela, il faut co-construire une feuille de route définissant les grands équilibres et principes à maintenir ou à atteindre en termes d'évolution urbanistique et paysagère pour les années à venir.

OBJECTIFS

- Assurer un développement équilibré et qualitatif de la ville
- Maintenir a minima et augmenter le pourcentage de logements localisés sociaux
- Encourager à l'utilisation de matériaux durables et bien intégrés dans la construction
- Accompagner une urbanisation favorisant la mixité sociale et fonctionnelle
- Renforcer le principe du maillage vert et déplacement doux

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable

LE PROGRAMME D' ACTIONS ► TERRITOIRE DURABLE

Une inscription de toutes les actions et grands projets dans les 5 finalités du Développement durable.

Des grands projets qui s'inscrivent et contribuent au plan d'actions Bilan Carbone de la Ville.

57 actions issues de l'évaluation RSO/ AFAQ 26000 ont été intégrées à l'acte 2.

110 actions déclinent concrètement les objectifs opérationnels des grands projets. Retrouvez La liste exhaustive des actions à la fin du document.

2 cibles permettent d'identifier les grands projets qui engagent le territoire et ses acteurs, et ceux qui engagent la Ville.

DÉFI 1
QUALITÉ DE VIE URBAINE
Grand projet n°1

Urbanisme durable

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

ACTION 1.1.1-1
Document cadre Urbanisme
Pour traduire le projet de territoire (évolution urbanistique et paysagère) : Formalisation des grands principes du projet de territoire dans un document à valeur stratégique et pédagogique.

ACTION 1.1.1-3
Cadre de vie durable
Identifier, en commençant par une enquête Itop menée par Bordeaux Métropole sur la propreté de la ville, la perception par les habitants de ce qu'est la qualité du cadre de vie. Poursuivre, selon opportunité, par une réflexion sur les quartiers durables.

ACTION 1.1.1-2
Création d'une voie de déplacement doux
Le Rail parc, en lieu et place de l'ancienne voie ferrée désaffectée avec création d'un parcours historique, culturel, paysager et Nature en Ville.

LE PROGRAMME D' ACTIONS ► TERRITOIRE DURABLE



Cible



Territoire durable



DÉFI 1

Qualité de vie urbaine

Le Défi Qualité de vie urbaine s'inscrit dans un contexte métropolitain et communal en constante évolution notamment autour du développement urbain et des déplacements, et doit répondre de façon concomitante aux enjeux de Développement durable et de préservation de la qualité de vie des Bouscatais. Ainsi, les objectifs de ce défi doivent-ils permettre de conforter l'urbanisme dans une approche durable, d'ancrer les déplacements doux dans le quotidien des Bouscatais, de poursuivre les actions engagées sur la préservation des espaces naturels dans un souci de préservation de la santé et développer les projets de nature partagée créateurs de lien social.

3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF 1

Accompagner les mutations de la ville

Grands projets

- 1 **Urbanisme durable**
- 2 **Déplacements alternatifs**

OBJECTIF 2

Maintenir un environnement respectueux de la Santé

Grands projets

- 3 **Santé**
- 4 **Écologie**

OBJECTIF 3

Développer la biodiversité urbaine

Grands projets

- 5 **Milieus préservés**
- 6 **Nature partagée**



DÉFI 1 QUALITÉ DE VIE URBAINE

Grand projet n°1

Urbanisme durable

CONTEXTE

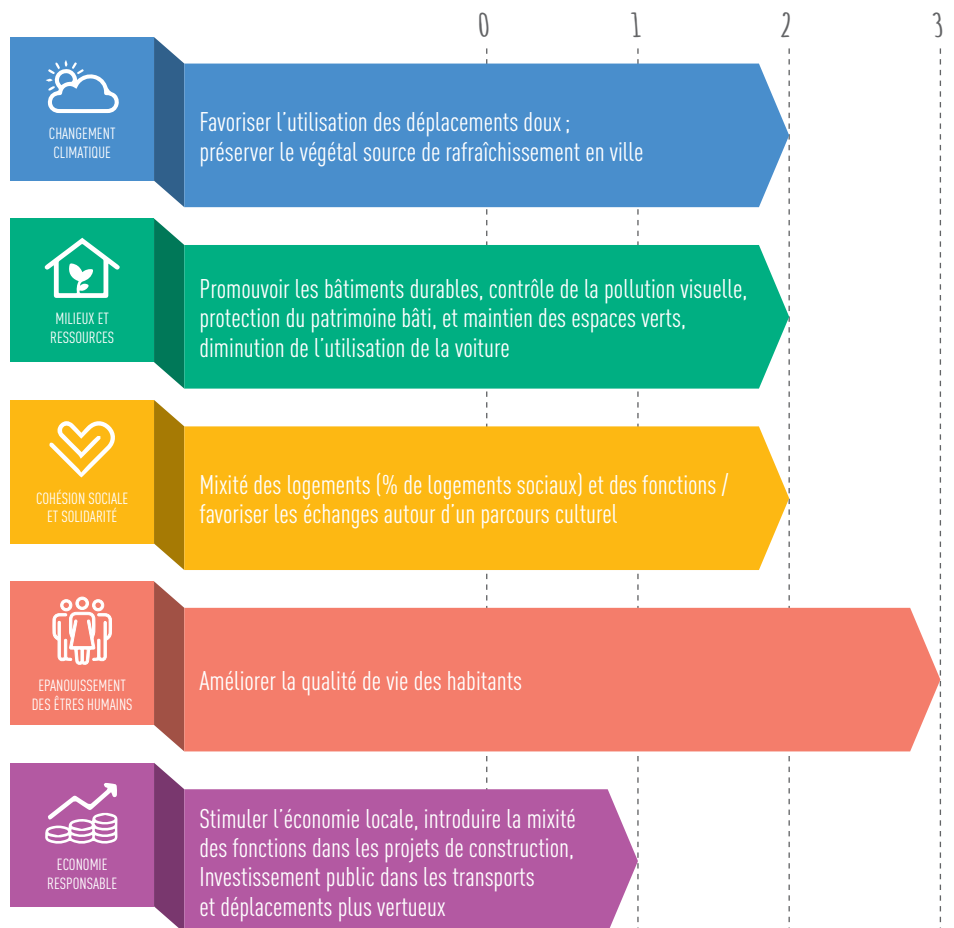
Le grand projet Urbanisme durable s'inscrit dans un contexte de forte pression foncière que connaît la commune du Bouscat, en raison de l'attractivité de son territoire. L'enjeu est de préserver la qualité du cadre de vie des habitants. Pour cela, il faut co-construire une feuille de route définissant les grands équilibres et principes à maintenir ou à atteindre en termes d'évolution urbanistique et paysagère pour les années à venir.

OBJECTIFS

- ▶ Assurer un développement équilibré et qualitatif de la ville
- ▶ Maintenir a minima et augmenter le pourcentage de logements locatifs sociaux
- ▶ Encourager à l'utilisation de matériaux durables et bien intégrés dans la construction
- ▶ Accompagner une urbanisation favorisant la mixité sociale et fonctionnelle
- ▶ Renforcer le principe du maillage vert et déplacement doux

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Urbanisme durable

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.1.1-1

Document cadre Urbanisme

Pour traduire le projet de territoire (évolution urbanistique et paysagère): Formalisation des grands principes du projet de territoire dans un document à valeur stratégique et pédagogique.

▼
ACTION 1.1.1-3

Cadre de vie durable

Identifier, en commençant par une enquête Ifop menée par Bordeaux Métropole sur la propreté de la ville, la perception par les habitants de ce qu'est la qualité du cadre de vie. Poursuivre, selon opportunité, par une réflexion sur les quartiers durables.



▼
ACTION 1.1.1-2

Création d'une voie de déplacement doux

Le Rail parc, en lieu et place de l'ancienne voie ferrée désaffectée avec création d'un parcours historique, culturel, paysager et Nature en Ville.





DÉFI 1 QUALITÉ DE VIE URBAINE

Grand projet n°2

Déplacements alternatifs

CONTEXTE

Les déplacements sur la Ville constituent un élément essentiel de l'aménagement et de l'équilibre du territoire communal. L'arrivée du tramway, l'opération 50 000 logements, l'évolution de la réglementation sur le stationnement payant, le souhait des habitants d'améliorer la circulation en particulier des piétons et des cyclistes sont autant d'éléments contextuels qui justifient une action forte et pérenne de la Ville. Inscrit au 1^{er} Agenda 21, le plan cyclable sera renforcé, ainsi que l'accueil de dispositifs d'auto partage. De nouvelles actions seront mises en œuvre telles que la sécurisation de l'abords des écoles.

OBJECTIFS

- ▶ Renforcer les déplacements alternatifs à la voiture particulière
- ▶ Faire de la commune une ville exemplaire et reconnue pour ses déplacements apaisés
- ▶ Relever le défi du partage équitable du domaine public dédié au stationnement

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Déplacements alternatifs

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

ACTION NOUVELLE

ACTION POURSUIVIE

ACTION 1.1.2-1

Implantation de stations d'auto partage

Aide à la création d'espaces dédiés au stationnement de véhicules partagés dans le secteur du centre-ville, le secteur de la barrière du Médoc (en priorité aux véhicules électriques) et favoriser le développement de places de stationnement privées en partage.

ACTION 1.1.2-4

Expérimentation des entrées et sorties d'écoles sans circulation automobile

Créer des conditions apaisées pour l'entrée des sites scolaires de façon à améliorer la sécurité des entrées d'école.



ACTION 1.1.2-2

Aménagement de voies et zones de circulation apaisée

Développer des modes d'aménagement favorisant les déplacements sécurisés pour les piétons et cyclistes à travers de nouveaux itinéraires et quartiers apaisés.

ACTION 1.1.2-5

Organisation d'un moment de sensibilisation sur l'écomobilité

Pour favoriser la sensibilisation des Bouscatais sur les déplacements doux et partagés, et au transport en commun; en complément de la communication Bordeaux Métropole, une sensibilisation aux nouveaux déplacements permis par l'ouverture du Tram D. Actualiser le guide « Déplacez vous malin » réalisé par la Direction Performance et Territoire Durable de la Ville en 2015. Cette action est en lien avec le grand projet Ecocitoyenneté.

ACTION 1.1.2-3

Développement du stationnement payant dans les zones en tension

Mettre en œuvre une politique de stationnement réglementé payant autour de la barrière du Médoc et des stations Tramway.





DÉFI 1 QUALITÉ DE VIE URBAINE

Grand projet n°3

Santé

CONTEXTE

D'après la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. En sus, la santé est entendue comme un état individuel dépendant du cadre de vie et de ses qualités intrinsèques mais également un levier sur lequel chacun a un pouvoir d'agir. Le défi est de pouvoir permettre à chaque Bouscatais de mobiliser les moyens nécessaires à un développement ou un maintien de ses potentialités, quels que soient son âge, sa situation professionnelle, ses ressources matérielles, Dans la pratique, les problématiques de santé sont déjà intégrées dans la prise en charge globale de l'individu proposée par les services de la Direction des Solidarités Territoriales et questionnées dans le cadre du projet social de territoire. Cependant, le territoire du Bouscat bénéficie d'une offre de soins et d'actions nombreuses, souvent peu lisible et mal coordonnée. L'objectif de ce Grand projet est donc d'en améliorer la lisibilité et la coordination.

OBJECTIFS

- ▶ Sensibiliser et informer sur les questions de santé
- ▶ Améliorer la coordination des professionnels médico-sociaux
- ▶ Réaliser une veille du territoire par l'intégration de la dimension santé au projet social de territoire

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE - 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT - 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION - 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Santé

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.1.3-1

La santé au cœur de la politique sociale de la Ville

La santé est intégrée comme une dimension inhérente de la Politique sociale de la Ville mettant la prise en charge globale de l'individu au centre de l'action.

▼
ACTION 1.1.3-4

Coordination médico-sociale SOS médecin

Au plus près des situations de précarité, la coopération de la Ville avec SOS médecins permet la coopération des acteurs médico-sociaux auprès des personnes les plus isolées.



▼
ACTION 1.1.3-2

Thématiques préventions santé ville à décliner suivant les publics

La lisibilité ainsi que la transversalité de l'action publique autour de la santé serait améliorée par la déclinaison d'une problématique santé auprès des publics cibles. Action en lien avec le travail du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

▼
ACTION 1.1.3-5

Création d'une cellule d'appui administrative pour les acteurs sanitaires

Outil favorisant la coopération des acteurs sanitaires avec les professionnels médico-sociaux, cette action particulièrement novatrice sur le territoire met en avant le rôle central de la commune dans le maintien à domicile des seniors et personnes en situation de handicap.

▼
ACTION 1.1.3-3

Encouragement à la pratique sportive des plus précaires

Favoriser la pratique sportive auprès de tous comme outil de santé publique (par un chèque sport par ex.); permet de consolider un engagement municipal du bien-être individuel et collectif. Action en lien avec le Grand projet Tous au Sport.





DÉFI 1 QUALITÉ DE VIE URBAINE

Grand projet n°4

Écocité

CONTEXTE

Le cadre de vie est un élément essentiel de l'identité bouscataise, reconnu par les habitants et dont l'amélioration continue guide l'action publique. L'acte 1 de l'Agenda 21 avait d'ores et déjà consacré tout un axe à cet item; l'acte 2 renforce les engagements dans différents Grands Projets. Eco cité vise ainsi à conforter des actions déjà engagées en faveur de l'accessibilité, de la lutte contre les nuisances sonores et à renforcer des dispositifs existants par des actions nouvelles.

OBJECTIFS

- ▶ Se donner les moyens de l'amélioration de l'accessibilité
- ▶ Mieux informer les habitants sur les risques
- ▶ Diminuer la pollution sonore

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Écocité

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

ACTION NOUVELLE

ACTION POURSUIVIE

ACTION 1.1.4-1

Améliorer l'accessibilité de services publics à la population

Par l'aménagement de 6 rues et réalisation du Tram D.

ACTION 1.1.4-3

Plan communal de sauvegarde

Mettre à jour le plan communal de sauvegarde et organiser la simulation d'un évènement, pour renforcer l'information aux usagers. Inventorier et mutualiser les moyens avec toutes les Villes du périmètre du Pôle territorial Ouest.

ACTION 1.1.4-2

Diminuer la pollution sonore

Par la résorption de points noirs bruit routier.

Action à mettre en lien avec le Grand Projet déplacements alternatifs qui concoure au même objectif: extension des zones 30 et diminution de la circulation sur l'avenue de la libération.





DÉFI 1 QUALITÉ DE VIE URBAINE

Grand projet n°5

Milieus préservés

CONTEXTE

Dans un contexte de densification et de mutations urbaines, l'enjeu de préservation des milieux devient essentiel pour la commune du Bouscat. L'objectif est double : préserver un cadre de vie cher aux Bouscatais et favoriser un environnement sain. Les actions engagées sur le premier acte de l'Agenda 21 ont permis d'initier des démarches telles que la gestion différenciée d'une partie des espaces verts, l'arrêt des traitements phytosanitaires sur les parcs et jardins, l'ouverture du Bois et de sensibiliser le public aux enjeux de préservation de la biodiversité.

Cet acte II doit permettre de maintenir une vigilance collective sur ce patrimoine naturel et d'aller plus loin dans la démarche. La création d'une mission Nature en Ville depuis janvier 2016 permettra de développer les animations de sensibilisation grand public et la poursuite d'actions structurantes du territoire.

OBJECTIFS

- ▶ Favoriser l'intégration des enjeux « nature » par l'ensemble des acteurs en interne et externe
- ▶ S'assurer de la préservation voire de l'augmentation de la biodiversité sur la commune
- ▶ 100 % des parcs labellisés et 100 % des espaces verts en entretien écologique

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Milieux préservés

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.1.5-1

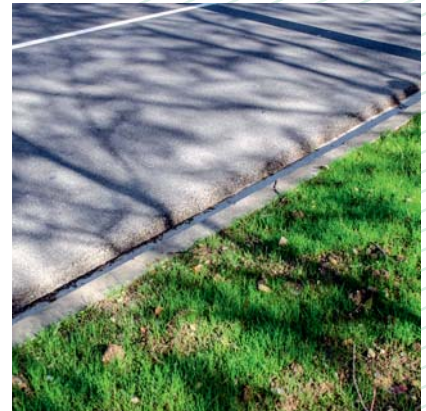
Mettre en œuvre la démarche « zéro pesticide »

Par la concrétisation du plan de gestion écologique et différencié global de la ville; l'innovation par les rues Jardin ou autres espaces de biodiversité; la sensibilisation du public et agents de la Ville, la recherche de labellisations, la mise en place de rendez-vous « Nature en Ville », l'intégration d'un volet « Santé environnementale » à la Maison de la Vie Écocitoyenne (MVE).

▼
ACTION 1.1.5-3

Parcours Nature en Ville

Élaboration d'un atlas de la biodiversité (en déclinaison de celui de la métropole) et d'un parcours permettant de le découvrir; création d'un refuge Ligue pour la Protection des Oiseaux de quartier.



▼
ACTION 1.1.5-2

Renforcer le Bois comme outil de biodiversité en ville

Par l'élaboration d'un nouveau plan de gestion, le renforcement des animations et des outils pédagogiques favorisant l'appropriation par les visiteurs « libres », le renouvellement du mobilier artistique et le dialogue avec le gestionnaire de l'hippodrome.





DÉFI 1 QUALITÉ DE VIE URBAINE

Grand projet n°6

Nature partagée

CONTEXTE

La Nature en ville ne se résume pas aux parcs et jardins. L'enjeu aujourd'hui porte clairement sur l'intégration de la nature dans la ville et son partage, sous toutes ses formes dans une approche paysagère transformée.

De nombreux projets de Nature partagée ont émergé sur la commune soit à l'initiative de la Ville dans le cadre de l'acte 1 de l'Agenda 21 (rucher, jardin, verger) soit à l'initiative de citoyens (Incroyables Comestibles). Ces espaces constituent des supports de production nourricière de proximité et permettent aux habitants de développer une forme d'autonomie alimentaire tout en créant du lien social. Ils sont autant de moyens de sensibiliser la population à une forme de consommation plus responsable et à la prévention des déchets.

OBJECTIFS

- ▶ Sensibiliser à la biodiversité et à la consommation responsable
- ▶ Consacrer une partie des espaces verts à des projets Nature

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Nature partagée

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.1.6-1

Ouverture au public du verger Lamartine

Développer les animations pédagogiques et mise en place de la gestion partagée de cet espace.

▼
ACTION 1.1.6-3

Nature partagée et citoyenne

Élaborer un plan de déploiement après bilan des projets existants; expérimenter une grainothèque; réfléchir à d'autres espaces de production; renforcer la nature comestible dans la ville, relayer les formations Compostage, mobiliser les acteurs à l'occasion de la fête des jardins.

▼
ACTION 1.1.6-2

Nature en Ville dans les services

Accompagner les projets « nature » des services après diagnostic de l'existant et des besoins, équiper des sites municipaux de modules jardin, former des référents, ouvrir des ateliers jardin.





DÉFI 2

Vie locale et solidaire

L'acte 1 a permis de soutenir une dynamique communale axée sur la solidarité et l'action sociale. Il n'est donc pas nécessaire d'intégrer à l'Agenda 21 toutes les politiques sectorielles déjà à l'œuvre mais d'innover dans l'approche pour, notamment, inscrire la culture dans une démarche plus participative, renforcer la pratique sportive pour un plus grand nombre, accompagner la population à tous les âges de la vie, impliquer tous les publics dans la vie locale par une approche transversale et intergénérationnelle.

3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF 1

Développer l'action culturelle et sportive pour tous

Grands projets

- 7 Culture participative
- 8 Tous au sport

OBJECTIF 2

Accompagner tous les publics dans la vie locale

Grands projets

- 9 Solidarités
- 10 Ecocrèches

OBJECTIF 3

Encourager le Vivre ensemble

Grands projets

- 11 Implic'anim
- 12 Implic'asso
- 13 Mix'âge



DÉFI 2 VIE LOCALE ET SOLIDAIRE

Grand projet n°7

Culture participative

CONTEXTE

Ouverte en décembre 2015, la Médiathèque a été pensée comme un lieu de vie, d'échanges et de partages, un lieu d'information et de culture, de loisirs et de détente. Il s'agit de renforcer ces différentes dimensions, de poursuivre la participation des habitants et des bénévoles à la vie et au fonctionnement de l'équipement en consolidant les actions déjà initiées et en élargissant les missions confiées aux bénévoles. L'objectif est également d'élargir et de diversifier les publics qui fréquentent les lieux et événements culturels de la Ville, de permettre au plus grand nombre de bénéficier de l'offre de service proposée, d'aller à la rencontre de ceux qui, pour des raisons sociales, culturelles ou géographiques, ne viennent pas spontanément vers l'Ermitage, l'École de Musique ou la Source.

OBJECTIFS

- ▶ Rendre l'offre culturelle accessible au plus grand nombre
- ▶ Conquérir de nouveaux publics

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Culture participative

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.2.7-1

Mettre en place des permanences d'écrivain public à la Source

Proposer gratuitement aux personnes en difficulté un soutien à la rédaction et à la compréhension de courriers administratifs ou privés.

▼
ACTION 1.2.7-4

Développer les actions hors les murs de l'école de musique

Diversifier les propositions, les lieux, les moments dans l'année, expérimenter de nouvelles formes afin de toucher un public toujours plus large.



▼
ACTION 1.2.7-2

Favoriser la participation des habitants aux services de la médiathèque

Associer les publics, concevoir des actions pour et avec eux. Habituellement destinataires de l'action culturelle, les habitants en deviendraient également acteurs.

▼
ACTION 1.2.7-5

Développer les actions et services en direction des publics éloignés et empêchés de la médiathèque

Prendre en compte les situations d'empêchement dans le développement des collections de la médiathèque et la programmation des animations. Aller à la rencontre des publics qui ne fréquentent pas la Source pour des raisons sociales, culturelles ou géographiques.

▼
ACTION 1.2.7-3

Conduire une étude relative à la mise en place d'un service de transport

Étudier la faisabilité de mettre en place un service de transport vers les sites culturels de la ville, Ermitage-Compostelle et la Source.





Tous au sport

CONTEXTE

La ville du Bouscat est une ville riche en installations et clubs sportifs, qui malgré ses 4 600 licenciés doivent être mieux identifiés. L'objectif de ce projet vise à valoriser le potentiel d'accueil sur le territoire et faire connaître les équipements en accès libre. Les actions devront mettre en lumière l'engagement de la ville dans l'accueil de tous les publics notamment porteurs de handicap. Un autre axe d'intervention s'articulera autour des équipements municipaux, des rénovations potentielles et des usages qui en sont faits.

OBJECTIFS

- ▶ Permettre au plus grand nombre de pratiquer une activité sportive.
- ▶ Réduire au maximum le coût environnemental de la pratique sportive en travaillant sur les équipements et sur les comportements des usagers.

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Tous au sport

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.2.8-1

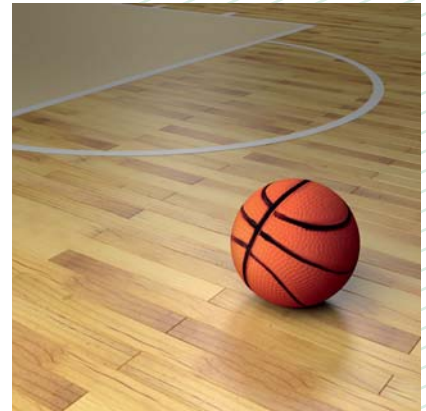
Accès sport pour tous

Identifier les infrastructures sportives, répertorier les accès aux personnes handicapées, développer l'offre d'accueil en particulier pour les pratiques libres et éventuellement labelliser la ville « Sport pour tous ». Réflexion pour la réalisation d'une boucle sportive le long de l'hippodrome et du Bois du Bouscat.

▼
ACTION 1.2.8-2

Les infrastructures sportives

Identifier les éco- gestes des usagers dans toutes les structures sportives et ceux de la ville au niveau des investissements.





DÉFI 2 VIE LOCALE ET SOLIDAIRE

Grand projet n°9

Solidarités

CONTEXTE

L'acte 1 a permis de soutenir une dynamique communale axée sur la solidarité et l'action sociale. Il n'est donc pas nécessaire d'intégrer à l'Agenda 21 des politiques sectorielles (sociale, contractuelles...) mais d'innover dans l'approche pour, notamment, inscrire la Ville dans une démarche préventive et transversale, accompagnant la population à tous les âges.

Le projet social viendra soutenir cette approche par l'élaboration d'une démarche communale construite autour de la coordination des acteurs du territoire et des actions innovantes et complémentaires au droit commun.

OBJECTIFS

- ▶ Prendre en charge les individus dans leur globalité et leur complexité
- ▶ Positionner la Ville comme acteur de l'Action Sociale communale
- ▶ Innover dans le champ de l'Action Sociale

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Solidarités

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.2.9-1

Poursuivre les actions menées

La Direction des Solidarités territoriales œuvre au quotidien pour compléter l'offre sociale de droit commun dans une démarche de coordination des acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux mettant l'individu au centre de l'attention des services communaux.

▼
ACTION 1.2.9-4

Virtual Factory, accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi

Par un programme de création d'entreprise fictive qui s'adresse aux demandeurs d'emploi en insertion afin de leur faire acquérir les notions de base du fonctionnement d'une entreprise, cette action complète l'accompagnement offert par le Service Emploi/Insertion de la Ville. Cette action est en lien avec les actions du SDE (schéma de développement économique).



▼
ACTION 1.2.9-2

Vélo solidaire

Un soutien financier complémentaire de la Ville à l'acquisition de vélo électrique permet de donner les moyens de mobilité aux plus démunis pour faire aboutir leurs démarches d'insertion sociales et/ou professionnelles.

▼
ACTION 1.2.9-5

Guichet unique Emploi/Insertion

Afin de mutualiser les actions du BIJ et du service Emploi/Insertion autour de l'accompagnement aux parcours d'insertion professionnelle, ce guichet unique permet de concrétiser une démarche volontaire de la Ville à coordonner les acteurs du territoire autour de l'insertion professionnelle.

▼
ACTION 1.2.9-3

Précarité énergétique et habitat

La précarité énergétique est soutenue par de nombreux dispositifs peu accessibles de par le manque de lisibilité des possibilités d'aides et de soutiens, notamment auprès des propriétaires-bailleurs. Le CCAS est en lien avec le service urbanisme pour renforcer les actions et la prise en compte de cette problématique.



Eco crèches

CONTEXTE

À travers le grand projet Eco-crèches, l'ambition est de faire de ces environnements quotidiens pour les familles, des lieux sécurisés ressources, contenant et bienveillants, préservant la santé, renforçant les compétences et préparant les futures générations aux grands défis qui les attendent.

OBJECTIFS

- ▶ Inscrire 100 % des crèches dans le réseau « éco-crèche » et leur démarche de labellisation
- ▶ Ancrer les crèches comme une partie prenante de l'éducation des enfants, avec les parents
- ▶ Ouvrir les crèches à l'écocitoyenneté

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Eco crèches

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

ACTION NOUVELLE

ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.2.10-1

Protéger la santé des enfants dans les crèches

Protéger la santé des enfants, c'est garantir une alimentation saine et responsable, des produits d'hygiène non toxiques et une bonne qualité de l'air intérieur. Cette action se traduit aussi par l'ouverture et le soin apporté aux enfants en situation de handicap.

▼
ACTION 1.2.10-3

Place aux parents

Il s'agit de sécuriser les parents dans leur rôle éducatif, de renforcer leurs « habiletés et compétences » en proposant des espaces de réflexions et d'échanges promouvant une éducation bienveillante et positive.



▼
ACTION 1.2.10-2

Développer dès le plus jeune âge une conscience éco-citoyenne

Parce que les crèches accueillent la génération future, elles ont un rôle majeur à jouer dans cet éveil à l'éco citoyenneté. Des interventions pédagogiques seront proposées aux enfants, des formations aux professionnels, des potagers seront développés dans chaque crèche.

▼
ACTION 1.2.10-4

Eco-structure

Ouverture du nouvel équipement visant à accueillir une crèche, un centre social, un Relais d'Assistants Maternelles et un Lieu d'Accueil Parents-Enfants.





DÉFI 2 VIE LOCALE ET SOLIDAIRE

Grand projet n°11

Implic'anim

CONTEXTE

Les services de la ville organisent tout au long de l'année un certain nombre d'animations sans prendre en compte systématiquement la démarche éco-responsable déjà engagée dans les pôles Vie de la cité et Développement durable. Afin de les accompagner dans cette démarche, le service Culture Associations Animation (C2A) propose de réaliser un outil simple et adapté, un vademecum des manifestations éco-responsable et accessibles à tous les publics.

OBJECTIFS

- Améliorer le mieux vivre ensemble dans le respect de la personne mais aussi dans le respect des ressources, de l'environnement.

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Implic'anim

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.2.11-1

Réalisation d'une charte des manifestations éco responsables

Informations pratiques à mettre en œuvre, nom de prestataires pour achat de gobelets et vaisselles réutilisables, achats de tables de tri, produits locaux et bio.

▼
ACTION 1.2.11-3

Amplifier l'éco responsabilité des cocktails organisés par la ville

Utilisation de plus de produits, bio ou locaux, favoriser les circuits courts, éviter les produits trop « grande consommation » à impact sur l'environnement et la santé.

▼
ACTION 1.2.11-2

Accessibilité des animations aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes empêchées

Systématiser l'usage des tapis d'accessibilité et des boucles magnétiques.





DÉFI 2 VIE LOCALE ET SOLIDAIRE

Grand projet n°12

Implic'asso

CONTEXTE

La ville du Bouscat se caractérise par un tissu associatif riche et diversifié. Les associations participent activement à la vie de la cité. Toutefois, certaines associations envisagent difficilement leur avenir par manque de bénévoles soucieux de s'investir et de prendre des responsabilités au sein des associations. Il s'agit donc d'encourager l'engagement des bénévoles en développant des moments d'échanges et de rencontres entre les associations et toutes personnes prêtes à donner de son temps. Il s'agit également de sensibiliser les associations et de les accompagner dans la réalisation de manifestations éco-responsables.

OBJECTIFS

- Mettre en valeur le bénévolat, dans le respect des valeurs de l'Agenda 21
- Augmenter le nombre de bénévoles impliqués dans les animations et les associations de la ville

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Implic'asso

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.2.12-1

Favoriser l'engagement bénévole

Mettre en place des moments d'échanges et de rencontres entre les associations et toutes personnes prêtes à donner de son temps afin de mieux faire connaître les associations du territoire et de valoriser leur action : pique-nique des bénévoles, cafés d'expert, commissions du CVA, co-construction de projets médiathèque/associations, etc.

▼
ACTION 1.2.12-3

Compléter les dossiers de subvention en y intégrant un volet « engagement DD ».

▼
ACTION 1.2.12-2

L'éco-responsabilité des manifestations associatives : réalisation « d'un guide » des manifestations associatives écoresponsables

Accompagner les associations dans la mise en œuvre de manifestations écoresponsables via la mise à disposition d'un guide.





DÉFI 2 VIE LOCALE ET SOLIDAIRE

Grand projet n°13

Mix'âge

CONTEXTE

L'acte 1 de l'Agenda 21 a intégré la dimension de l'intergénérationnelle qui s'est avérée plus complexe à déployer qu'elle n'y paraissait au départ. En effet, cette notion d'intergénérationnalité s'adapte mal à nos fonctionnements internes sectoriels (services en cloisonnés par génération). Le préalable nécessaire à la mise en œuvre d'une réelle politique de mixité générationnelle est la sensibilisation de tous à une culture commune autour de cette question qui permettra de développer une démarche d'animation sociale communale favorisant les échanges entre générations.

OBJECTIFS

- ▶ Diffuser une culture commune du décroisement
- ▶ Intégrer la dimension intergénérationnelle dans l'animation de la Ville

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Mix'âge

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.2.13-1

Projets ponctuels entre les centres de loisirs, associations, écoles... et les résidences autonomie

▼
ACTION 1.2.13-3

Création d'un calendrier d'animation commun à l'ensemble des services afin de développer les temps d'échanges intergénérationnels

La mutualisation des moyens et des calendriers permet de favoriser les échanges entre générations.

▼
ACTION 1.2.13-2

Sensibilisation à la question de la mixité générationnelle auprès des services

Action transversale, cette sensibilisation vise à l'acculturation de valeurs communes autour de la mixité générationnelle, préalable essentiel à la création d'une dynamique communale de développement d'échanges entre génération.





DÉFI 3

Coopération et citoyenneté

L'écocitoyenneté sera un des axes forts de l'acte 2 « augmenté ». En effet, la création de la Maison de la Vie Écocitoyenne en 2016, ouvre de nouvelles opportunités à la Ville pour donner des éléments de compréhension nécessaires à la sensibilisation au Développement durable, notamment auprès des jeunes, cible prioritaire de ce deuxième volet de l'Agenda 21. Engager et impliquer les citoyens comme les acteurs locaux dans un projet de territoire ouvert autour d'instances de gouvernance partagée, s'ouvrir à l'international en intégrant des projets de coopération, affirmer l'intégration du Développement durable dans l'identité du Bouscat seront également les orientations fondamentales de ce défi.

3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF 1

**Renforcer l'éco-citoyenneté
et l'éducation au Développement
durable**

Grands projets

14 Génération 21

15 Ecocitoyenneté

OBJECTIF 2

**Impliquer les acteurs
dans le projet de territoire**

Grands projets

16 Particip'A21

17 Synergie locale

OBJECTIF 3

**Favoriser les échanges
et l'ouverture au monde**

Grands projets

18 Coopérations

19 Ouverture



Génération 21

CONTEXTE

Pour les enfants de 3 à 12 ans

Avec 1600 enfants scolarisés sur les écoles publiques du Bouscat, la prise en compte des enjeux de l'Agenda 21 dans l'organisation des fonctionnements des structures péri et extrascolaires se révèle être un fort levier d'éducation au Développement durable pour les futurs citoyens. Une cohérence des discours et des pratiques tout au long de la journée et de l'année s'avère être nécessaire pour impulser les changements de comportements. Ainsi, une organisation responsable des accueils périscolaires prévoyant la démarche Développement durable au cœur des projets pédagogiques est essentielle. Sur les ALSH, la formation d'animateurs dans le domaine du Développement durable permettra d'enrichir le contenu des activités proposées.

Pour les jeunes de 12 à 25 ans

L'ambition de la Ville est de faire de cette période clef, une phase d'impulsion réussie pour chaque jeune citoyen. Il est important de donner aux jeunes une place dans la société, dans la cité, de leur offrir les moyens d'agir pour qu'ils puissent dès le plus jeune âge s'exprimer, expérimenter, se confronter à la notion de projet et de prise de responsabilité. Ainsi ils pourront être des citoyens acteurs et responsables.

Pour cela, il est important d'avoir une prise en compte globale du jeune afin de penser en tant que parcours ses différents temps de vie (temps scolaire, périscolaire, extrascolaire) et ses différents interlocuteurs (famille, pairs, professionnels de l'éducation...). Afin d'accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'accès à une citoyenneté active, un travail en transversalité à l'échelle du territoire sera mené ainsi que l'accompagnement d'initiatives individuelles et collectives.

OBJECTIFS

- ▶ Participer à l'acquisition d'une citoyenneté active
- ▶ Accompagner les jeunes dans leur projet d'insertion professionnelle
- ▶ Assure la cohérence des projets sur tout le temps de l'enfant

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE - 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT - 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION - 3 : DÉFI INÉVITABLE





Génération 21

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.3.14-1

Accompagnement des jeunes vers une citoyenneté active et responsable

Le Bureau Information Jeunesse renforcera les actions citoyenneté à destination des jeunes tout au long de l'année: Journée Jeunesse et Citoyenneté, forum santé, remerciements aux jeunes Bouscatais acteurs, opération droits de l'enfant et possible remise d'un « pas-port bénévole ».

▼
ACTION 1.3.14-4

L'éducation au développement durable

Par la mise en place d'animations clairement identifiées sur ce sujet et portées par une équipe d'animation formée, les enfants seront sensibilisés au Développement durable. Ils seront amenés à partager et transmettre leurs connaissances acquises auprès d'autres enfants dans une démarche solidaire.



▼
ACTION 1.3.14-2

Accompagnement des jeunes pour un accès à des activités de découvertes culturelles et sportives facilité : fiche action 1.3.14- 5

Consolider les actions permettant aux jeunes de découvrir des associations culturelles ou de sportives et les aides financières.

▼
ACTION 1.3.14-5

L'écomobilité

Dans l'optique de l'éducation des enfants et des jeunes à l'écomobilité, les structures d'accueil organiseront leurs activités extérieures en prenant en compte les critères de proximité et d'accessibilité en déplacements doux.

▼
ACTION 1.3.14-7

Communication entre les différents acteurs du temps de l'enfant

De nombreux projets et actions sont menés en parallèle par les différents acteurs, avec pour cible les mêmes enfants. Communiquer davantage et connaître les prérogatives de chacun, permettra d'assurer une certaine continuité dans les pratiques et dans la prise en charge.

▼▼
ACTION 1.3.14-3

Accompagnement des jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle

Conforter les actions, outils et repères sur le thème de l'emploi: ateliers emploi, consultation des annonces du réseau Information Jeunesse, opération Jobs d'été, stage et BAFA conventionné.

▼
ACTION 1.3.14-6

L'organisation responsable des Accueils périscolaires

L'organisation des APS devra permettre de :

- Mettre en cohérence les engagements de la ville avec le fonctionnement des APS.
- Inclure les enjeux de l'Agenda 21 dans les projets pédagogiques des Accueils Périscolaires.

▼
ACTION 1.3.14-8

Mobilité scolaire

Dans le cadre des déplacements intra Bouscat, inciter les classes à une mobilité verte et adoucir les circulations aux abords des écoles pour renforcer la sécurité. Cette action est en lien avec le Grand projet Déplacements alternatifs (n°2).



Ecocitoyenneté

CONTEXTE

L'acquisition d'une conscience écocitoyenne collective et l'adoption de comportements responsables sont des vecteurs indispensables dans l'atteinte des finalités du Développement durable. La création de la Maison de la Vie Écocitoyenne a permis d'amorcer un travail de sensibilisation et d'éducation à l'éco-citoyenneté.

Il s'agit maintenant d'approfondir son action et d'élargir son rayonnement comme outil privilégié d'animation territoriale. Cela passe notamment par le renforcement de son rôle d'accompagnement des services municipaux, des acteurs du territoire ainsi que par une diversification des publics touchés par sa programmation.

OBJECTIFS

- ▶ Ancrer la Maison de la Vie Écocitoyenne sur le territoire et développer son rayonnement
- ▶ Développer et diversifier les publics
- ▶ Capitaliser les ressources

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Ecocitoyenneté

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.3.15-1

Action de sensibilisation à l'écocitoyenneté

Programmation d'animations et d'événements d'éducation au développement durable, création d'un programme de fidélité, ouverture au volontariat, création d'un club junior, actions ciblées sur certains publics, actions hors-les-murs. Cette action est en lien avec les grands projets Nature et Milieux.

▼
ACTION 1.3.15-3

Ancrage et rayonnement de la Maison de la Vie Écociroyenne

Développement de la notoriété de la MVE par une communication dédiée; développement de partenariats avec les services, les acteurs du territoire et de l'éducation au développement durable. Mise en réseau des Maisons écociroyennes ou Nature de Bordeaux Métropole, MVE mobile, partenariat avec les acteurs spécialisés du développement durable.



▼
ACTION 1.3.15-2

Développement d'une fonction support

Formation des services et acteurs du territoire à l'écocitoyenneté et à l'éducation au Développement durable et accompagnement des différents services et des acteurs dans leurs projets d'écocitoyenneté.

▼
ACTION 1.3.15-4

Renforcer l'évènementiel

La Fête des jardins, la Semaine européenne du Développement durable constituent des moments forts de mobilisation sur le Développement durable. Ils seront renforcés et confortés par des actions plus ponctuelles : moment et guide Déplacement (à actualiser), événement Bois, Été métropolitain, Forum A21 (...).



Particip' A21

CONTEXTE

L'élaboration de l'acte 2 de l'Agenda 21 est l'occasion de renforcer la gouvernance de la démarche. Après avoir mis en place de 2010 à 2012, un comité de pilotage et un comité technique depuis 2010, il est nécessaire de repenser l'implication des acteurs (habitants, services, acteurs locaux et institutionnels) pour en définir leur nouveau rôle. Les éléments déterminants d'une démarche de Développement durable que sont, le pilotage transversal, l'association des parties prenantes, constituent à la fois une nécessité et une opportunité pour améliorer la performance des actions. La responsabilité sociétale, par sa norme ISO 26000 évalue la gouvernance, le dialogue, la gestion interne. Engagée dans ces deux démarches A21 et Responsabilité Sociétale, la Ville va chercher alors à renforcer la participation par des nouveaux dispositifs et la formation des services.

OBJECTIFS

- ▶ Ouvrir l'A21 et la RSO à la population et aux acteurs locaux/institutionnels
- ▶ Innover dans la participation
- ▶ Acculturer les services à la gouvernance partagée.

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Particip' A21

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.3.16-1

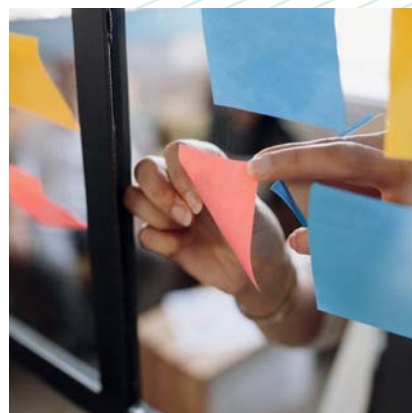
Création d'une instance participative de Développement durable

Pour améliorer la gouvernance partagée des démarches Agenda 21 et RSO, la Direction mettra en place une instance associant les acteurs du territoire.

▼
ACTION 1.3.16-3

Accompagnement à l'animation des dispositifs de gouvernance partagée des services de la Ville

De nombreux services portent en direct des dispositifs de collaboration avec les habitants, les usagers, les acteurs. De façon à créer une culture commune interne et à renforcer les outils de gouvernance, une formation intra sera proposée dans le cadre du plan de formation.



▼
ACTION 1.3.16-2

Création d'un Dispositif Eco-fabrique

L'Agenda 21 est avant tout un projet de territoire. Pour renforcer la participation des acteurs locaux au programme d'actions, un nouveau dispositif permettra chaque année d'intégrer leurs propositions d'actions.





Synergies locales

CONTEXTE

Développer les partenariats et la logique de partage, améliorer la transparence dans l'information aux parties prenantes, favoriser le décloisonnement des sources de connaissance sont autant d'enjeux pour une collectivité qui cherche à ce que ses politiques publiques soient adaptées et partagées par tous! Dans un contexte partenarial déjà exemplaire, il est aujourd'hui essentiel de « prendre racine » et de permettre le développement de l'évaluation partagée: d'une cartographie des parties prenantes du territoire à la perspective d'un jumelage local, un brainstorming partagé pour une action publique encore plus acceptée.

OBJECTIFS

- ▶ Une recherche d'une meilleure efficacité et efficience des politiques publiques à l'échelle de la ville
- ▶ Une cohérence renforcée des actions mises en place dans le champ des politiques contractuelles
- ▶ Un objectif d'amélioration de la transparence et de l'information aux parties prenantes

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Synergies locales

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION 1.3.17-1

CM+

Transmettre à l'ensemble des DGA/ Responsables de Pôle/Direction la synthèse de chaque conseil municipal.

▼
ACTION 1.3.17-5

Procédure courrier

Mettre en place une procédure courrier destinée à améliorer le délai de réponse aux usagers.

▼
ACTION 1.3.17-2

Diagnostic social renforcé

Réaliser le diagnostic puis le projet social de territoire en englobant le champ des politiques contractuelles.

▼
ACTION 1.3.17-6

Cartographie des parties prenantes

Réaliser une cartographie des parties prenantes pour améliorer, pour la ville, sa sphère d'influence, la compréhension des interactions avec ses partenaires.

▼
ACTION 1.3.17-3

Information & participation

Renforcer, au bénéfice du conseil citoyen et des citoyens vigilants, l'information et leur participation.

▼
ACTION 1.3.17-4

Local twinning

Réfléchir à un « jumelage » avec une collectivité/établissement public de la région Nouvelle Aquitaine pour permettre des échanges de bonnes pratiques.

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE





Coopérations

CONTEXTE

Le grand projet « coopérations » a pour objectif d'ouvrir la Ville et les citoyens à l'international, dans une démarche de solidarité entre les populations, de compréhension des enjeux globaux et du rôle de chacun dans ce contexte. Ce projet permet notamment d'appuyer le grand projet « écociyoyenneté » en apportant un éclairage concret sur le lien de cause à effet associé aux comportements individuels durables.

Parallèlement, ce projet participe à l'amélioration des pratiques de la Ville en matière de développement durable, par l'échange de bonnes pratiques entre acteurs internationaux et par sa capacité à valoriser des cas inspirants. Il vise par ailleurs à mobiliser les structures du territoire particulièrement actives dans le domaine de la coopération internationale.

OBJECTIFS

- ▶ Développer une culture de la coopération
- ▶ Avoir une vision de la coopération sur le territoire
- ▶ Appuyer l'animation territoriale de la coopération

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE



Coopérations

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.3.18-1

Soutien et mise en réseau des acteurs de la coopération internationale

Identification et accompagnement des acteurs de la coopération internationale dans leurs missions (formation, rencontres). Facilitation des échanges entre structures.

▼
ACTION 1.3.18-3

Échange d'expériences dans le domaine du Développement durable

Présentation de cas inspirants et mise en place d'un projet jumelé autour du développement durable.



▼
ACTION 1.3.18-2

Animation et sensibilisation à la coopération internationale

Programme d'animations, d'événements, de parcours ou projets proposés en collaboration avec les acteurs de la coopération internationale, dans le cadre de la programmation MVE.





Ouverture

OBJECTIFS

- ▶ Favoriser le rayonnement de la ville et son attractivité auprès du plus grand nombre.
- ▶ Valoriser la communication et le marketing territorial grâce au numérique.
- ▶ Privilégier la communication responsable et l'éco-conception
- ▶ Innover dans la participation citoyenne

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Ouverture

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 1.3.19-1

Gestion des quantités d'impression tout en responsabilisant les demandeurs (logiciel d'impression).

▼
ACTION 1.3.19-6

Développer l'utilisation de Digital Book tout en réduisant la quantité d'impression.

▼
ACTION 1.3.19-2

Diffusion de l'information de la Ville au plus grand nombre grâce à de nouveaux relais de **communication digitale** + Open agenda métropolitain.

▼
ACTION 1.3.19-7

Favoriser les démarches administratives en ligne + portail de la médiathèque.

▼
ACTION 1.3.19-3

Développer le principe de visite virtuelle de certains lieux emblématique : Google 3D La Source afin de les rendre accessibles à tous.

▼
ACTION 1.3.19-8

Développer les actions de partenariats avec l'Office de Tourisme Circuit pédestre, culturelle, tourisme d'affaire...

▼
ACTION 1.3.19-4

Innover dans la participation citoyenne

▼
ACTION 1.3.19-9

Valoriser la mobilité responsable Tramway ligne D, vélo, bus, circuit pédestre...

▼
ACTION 1.3.19-5

Poursuivre le marketing territorial et l'identité territoriale pour favoriser le sentiment d'appartenance.

▼
ACTION 1.3.19-10

Valoriser et accompagner les initiatives et actions économiques sur notre territoire et créer un esprit d'équipe des acteurs du commerce et de l'artisanat.



▼
ACTION 1.3.19-11

Valoriser les événements communaux d'envergure métropolitaine ayant un impact significatif sur certaines filières économiques propres à notre territoire.



Cible



Ville responsable



DÉFI 4

Engagement

La Ville affirme son exemplarité à travers ce défi et engage les services dans une démarche d'éco-responsabilité proactive. En effet, l'acte 1 a permis d'insuffler et d'intégrer la « culture » Développement durable en interne notamment à travers le Plan d'Eco-responsabilité, le plan de formation et le Bilan Carbone Patrimoine et Services. Le cap fixé pour 2020 sera donc d'atteindre l'intégration de l'éco-responsabilité par tous les services, sous forme d'appels à projet notamment, de déployer l'éco-responsabilité à tous les événements municipaux en structurant le dispositif, de mettre en œuvre le plan d'actions du Bilan Carbone sur un axe transition ressource et climat fort. Enfin, ce défi permettra d'inscrire l'alimentation et la lutte contre le gaspillage alimentaire comme axe d'intervention prioritaire.

3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF 1

Renforcer la Ville en tant qu'acteur public exemplaire

OBJECTIF 2

Lutter contre le changement climatique

OBJECTIF 3

Préserver les ressources

Grands projets

20 Ecoresponsabilité des services

21 Transition Ressources et climat

22 Alimentation responsable



Ecoresponsabilité des services

CONTEXTE

Après un premier plan triennal du Plan d'Éco-Responsabilité 2012/2015, un plan de mobilisation continue, ou encore des actions de sensibilisation au Développement durable à destination de tous les agents, l'objectif est maintenant de conforter l'ensemble de ces démarches et de les inscrire dans une approche globale, partagée et d'amélioration continue. Ainsi, la consolidation des actions engagées et le développement de nouveaux axes de travail vont permettre l'intégration de l'Éco-Responsabilité et son ancrage dans le fonctionnement des services dans un objectif collectif d'évolution des pratiques.

OBJECTIFS

- ▶ Diffuser l'Éco-Responsabilité à tous les agents
- ▶ Poursuivre la mobilisation continue de la Ville autour des enjeux du DD
- ▶ Renforcer le suivi, l'évaluation et la valorisation des actions
- ▶ Engager un travail sur les déplacements

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Ecoresponsabilité des services

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 2.4.20-1

Poursuite du Plan d'Eco-Responsabilité interne :

Programme de mobilisation des agents référents et de la collectivité sur les changements de pratiques internes.

▼
ACTION 2.4.20-3

Poursuivre le plan de mobilisation continue de la collectivité :

Ensemble des actions et démarches visant l'appropriation des enjeux du DD par les agents et le changement des comportements.

▼
ACTION 2.4.20-2

Plan d'actions des services :

Mise en place d'un plan d'actions de l'ER au sein de la collectivité avec l'appui d'un Comité Technique et la poursuite de la mobilisation des services.

▼
ACTION 2.4.20-4

Mettre en place un Plan de Déplacement d'Administration

Des actions de mobilisation ont déjà été réalisées (journée de l'écomobilité en avril 2013, semaine de la mobilité en 2016) mais la mise en place du PDA va permettre de structurer l'ensemble des démarches et dispositifs existants au sein de la collectivité et d'initier de nouvelles actions.





DÉFI 4 ENGAGEMENT

Grand projet n°21

Transition Ressource et Climat

CONTEXTE

L'acte 1 de l'Agenda 21 avait engagé l'élaboration d'un Bilan Carbone Patrimoine et Services. Un diagnostic a permis de calculer les émissions de Gaz à effet de serre produites par l'activité des services, soit 4450 tCO₂e, ce qui représente (440 fois le tour de la terre en voiture) avec 4 postes principaux d'émissions: consommation d'énergie, achats (essentiellement la restauration collective), déplacements et immobilisations.

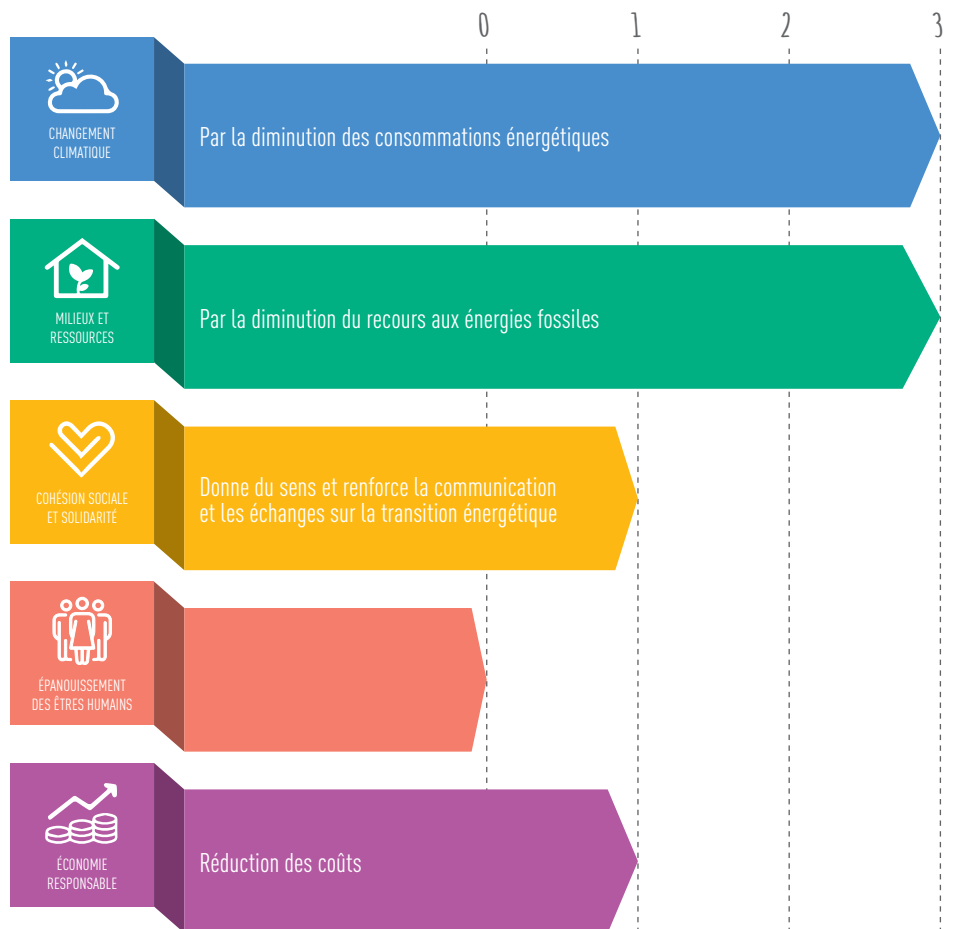
Le programme des 28 actions du Bilan carbone alors adopté en 2014 a été partiellement concrétisé (poursuite de certaines actions sur l'énergie, report du Plan de déplacement – PDA, actions partielles sur les achats). Un plan pluriannuel, intégrant l'éclairage public permet de définir les priorités de la Ville pour la réalisation de travaux de performance des équipements publics. Ce Grand Projet s'inscrit dans la poursuite des actions engagées au regard des moyens disponibles.

OBJECTIFS

- ▶ Tester un principe d'équipement 100 % éclairage basse consommation dans les bâtiments communaux
- ▶ Impliquer les agents communaux en tant qu'acteurs responsables des économies sur leurs lieux de travail.
- ▶ -20 % de consommation sur l'éclairage public

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Transition Ressource et Climat

Grand projet n°21

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 2.4.21-1

Mise en place de lampes LED, temporisation éclairage et isolation pour 3 bâtiments priorités

Diagnostiquer 3 bâtiments prioritaires, partager le principe avec le pôle en charge et son élu, programmer les travaux et évaluer l'incidence.

▼
ACTION 2.4.21-3

Diminution de la consommation éclairage public

Par la réduction des sources de pollution lumineuse et l'abaissement de la consommation de l'éclairage public.

▼
ACTION 2.4.21-2

Nomination de référents pour 3 bâtiments priorités et suivi des consommations

Faire un appel à volontariat pour 2 à 3 référents dans autant de bâtiments communaux, les associer au suivi de la performance de leurs lieux de travail, les assister pour créer un outil de communication interne à l'appui de leur discours et actions.





Alimentation responsable

CONTEXTE

Manger est un acte quotidien et vital qui inscrit, chaque individu, dans une relation étroite avec l'environnement, par la consommation des produits, le prélèvement sur les ressources et la production de déchets. Mais manger est aussi un acte culturel et social qui exprime des choix de modèle de société. Par son marché de restauration collective, la ville du Bouscat a donc l'opportunité et les moyens d'agir en faveur d'une alimentation plus responsable.

L'acte 1 de l'Agenda 21 a permis des avancées significatives sur la restauration collective destinée aux enfants, personnes âgées et agents concernés, par l'introduction du bio à hauteur de 20 %, des produits responsables à plus de 50 %, l'intégration de clauses d'insertion de formation et l'exigence d'un suivi carbone des repas par l'introduction notamment des repas végétariens. Cet acte 2 affirme clairement dans ce Grand Projet, l'ambition de la Ville à aller plus loin, en renforçant l'existant et en investiguant de nouveaux enjeux tels que la lutte contre le gaspillage.

OBJECTIFS

- ▶ Avoir une qualité de repas suivie, reconnue, voire certifiée
- ▶ Faire de la restauration collective un outil d'exemplarité et de sensibilisation des usagers
- ▶ Poursuivre l'amélioration des conditions de confort (sonore notamment) dans les restaurants scolaires
- ▶ S'inscrire dans la lutte contre le gaspillage alimentaire

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE - 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT - 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION - 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Alimentation responsable

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

ACTION NOUVELLE

ACTION POURSUIVIE

ACTION 2.4.22-1

Renforcement des clauses de restauration responsable

La ville renforce ses actions déjà engagées en faveur de l'approvisionnement responsable (30 % 50 %? de BIO, circuits courts, locaux, par EX.), la réduction carbone des repas, la gestion des déchets, l'animation et formation.

ACTION 2.4.22-3

Amélioration du bien-être des convives

Afin de favoriser la prise du repas dans des conditions de calme et d'apaisement pour les enfants et les agents présents, la lutte contre le bruit devient un enjeu majeur et fera l'objet d'une approche globale et progressive.



ACTION 2.4.22-2

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire d'une restauration collective est évalué à plusieurs tonnes chaque année, afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques, une démarche globale est mise en place.





DÉFI 5

Qualité

Depuis 2011, la Ville du Bouscat s'inscrit dans une logique de planification avec comme objectif de cibler les points forts et ceux à améliorer de son organisation pour rendre son activité et ses missions plus performantes. Cette volonté s'est matérialisée à travers différents dispositifs, tels que les Plans d'Actions Stratégiques, la démarche qualité, plus récemment l'évaluation AFAQ 26 000 portant sur la responsabilité sociétale et l'évaluation des politiques publiques. Ce défi « Qualité » s'inscrit pleinement dans cette approche qui vise à mesurer l'intégration du Développement durable dans les politiques sectorielles, de poursuivre et d'améliorer le suivi et l'évaluation des activités de la Ville et de mettre en œuvre les axes de progrès à chaque niveau. Enfin, le travail engagé sur la qualité de vie au travail et le bien-être des agents se poursuivra en s'inscrivant dans les grands principes de la responsabilité sociétale.

2 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF 1

Améliorer le suivi et l'évaluation des politiques publiques

OBJECTIF 2

Renforcer la performance

Grands projets

23 Activités intégrées

24 Agent, être et agir



Activités intégrées

CONTEXTE

L'évaluation RSO de mars 2016 et les constats réalisés en interne ont amené la Ville à réfléchir à son système d'auto-évaluation et de suivi des politiques publiques. Il s'avère, en effet, nécessaire non seulement de développer une approche plus globale et plus stratégique et de préciser les méthodes de suivi au niveau de chaque service. Pour cela, la Ville décide de structurer une démarche d'évaluation et d'améliorer les outils existants dans les services et de définir un outil permettant la prise en compte verticale et horizontale du Développement durable dans son activité. Au-delà, des rapports d'activité ou de développement durable, différents outils de management transversal ont été mis en place de façon à fixer les objectifs des services, améliorer la qualité de services et la performance. Le plan d'action stratégique, le référentiel qualité et maintenant l'Agenda 21 augmenté de la RSO permettent de guider l'action publique. Pour en améliorer leur lisibilité et leur appropriation, leurs points de convergence seront à rechercher.

OBJECTIFS

- Connaître le niveau de prise en compte du DD dans toutes les activités,
- Consolider le suivi de l'activité des services,
- Rendre convergents les objectifs et missions de management par la qualité et la performance.

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Activités intégrées

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 2.2.23-1

Mettre en place une démarche de pilotage et d'évaluation globale des politiques publiques – repenser le RA

La définition d'une note de cadrage et l'acquisition d'un progiciel d'évaluation des politiques publiques permettront de consolider les indicateurs d'activités et de redéfinir le rapport d'activités.

▼
ACTION 2.2.23-3

Définir un éco-système de management par la qualité et la performance

Identifier les outils existants (PAS, référentiel qualité, A21, RSO,...) et faire émerger les objectifs convergents. Spécialiser ces outils suivant leur utilisation, les interlocuteurs, leur contenu.



▼
ACTION 2.2.23-2

Mesurer le DD dans toutes les politiques publiques – repenser le RDD

La réflexion portera sur une grille de critères DD/RSO permettant de questionner les services les projets ou activités, l'élaboration d'un tableau de bord RSO, la refonte du RDD et la poursuite de l'évaluation Afaq 26000.





Agents, être et agir

CONTEXTE

Ce Grand projet s'inscrit dans la poursuite de l'acte 1 de l'Agenda 21 qui avait permis notamment des avancées significatives en matière de formation ou d'action sociale des agents.

La mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) est indispensable afin de définir la stratégie financière communale, et mesurer l'adéquation des moyens humains aux objectifs et politiques publics. Elle enrichira le prochain plan de formation, 2019-2021, qui prendra en compte le nécessaire accompagnement des actions retenues dans l'Agenda 21. De plus, le travail engagé sur la qualité de vie au travail et le bien-être des agents se poursuivra en s'inscrivant dans les grands principes de la responsabilité sociétale.

Au-delà de la démarche QVT, une politique de développement de l'hygiène et la sécurité sont menées ainsi que la poursuite du déploiement du nettoyage écologique des locaux.

La collectivité pérennise auprès de ses agents une politique d'action sociale: titres restaurant, adhésion à un organisme national d'action sociale, mise en place d'une garantie maintien de salaire prise en charge à 100 % par l'employeur. Il serait souhaitable de renforcer le rôle social et d'entraide du COS qui en complément des prestations du CNAS, aurait pour mission d'apporter un accompagnement et des aides ponctuelles à des agents rencontrant des difficultés sociales ou financières.

OBJECTIFS

- ▶ Étoffer l'offre de formation au Développement durable pour les agents
- ▶ Mettre en œuvre le plan d'actions d'amélioration de la qualité de vie au travail
- ▶ Évaluer et renforcer l'efficacité des produits écologiques d'entretien
- ▶ Révision des statuts du Comité des Œuvres Sociales (COS)

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE - 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT - 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION - 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Agents, être et agir

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 2.5.24-1

Formation des agents au développement durable, accompagnement sur les actions du nouvel Agenda 21

Formation, sensibilisation des agents aux enjeux et aux actions à mettre en œuvre en termes de développement durable.

▼
ACTION 2.5.24-4

Réalisation du plan d'actions Qualité de vie au travail

Actions planifiées par unité de travail en vue d'améliorer la qualité de vie au travail des agents de la Ville du Bouscat et de son CCAS.

▼
ACTION 2.5.24-2

Politique de gestion prévisionnelle des emplois et compétences

Réduire de façon anticipée les écarts entre les besoins et les ressources humaines existantes, par exemple en favorisant les reclassements des agents devenus inaptes.

▼
ACTION 2.5.24-5

Renforcement de l'action sociale

Via le Comité des Œuvres Sociales, renforcer le rôle social et d'entraide du COS: accompagnement, aides ponctuelles.

▼
ACTION 2.5.24-3

Poursuite et extension du périmètre du nettoyage écologique des locaux

Développer l'utilisation de produits de nettoyage écologiques dans de nouveaux services (petite enfance, aide à domicile, etc.).





DÉFI 6

Innovation

Les impératifs de réduction des dépenses, la mise en œuvre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), engagent la collectivité à trouver de nouvelles solutions, de nouveaux schémas et un nouvel équilibre entre efficacité et qualité du service public. L’innovation est un levier essentiel qui se traduira par des moyens tels que la recherche de financements participatifs, le partage d’économies, les achats durables ou encore une approche en coût global. Ce travail d’innovation a déjà été engagé par la Ville et doit se poursuivre notamment à travers la formation des managers, un travail de prospective sur ces axes de développement, la Gestion Prévisionnelle de l’Emploi et des Compétences. La poursuite ou l’engagement de la collectivité dans des dispositifs de certification, labellisation ou reconnaissance permettra de valoriser les équipes municipales sur ces grands enjeux, et de maintenir la mobilisation des agents.

3 OBJECTIFS STRATÉGIQUES

OBJECTIF 1

Consolider une approche financière intégrée

OBJECTIF 2

Accompagner les services de la Ville dans le changement

OBJECTIF 3

Ancrer les démarches « qualité de services aux usagers »

Grands projets

25 Recherche et Ressources, R et R

26 Labels et prospective



Recherche et Ressource, R et R

CONTEXTE

Afin d'accompagner les services de la Ville et ses partenaires dans la recherche de moyens innovants de financement et de coopération, plusieurs leviers peuvent, dès lors, être envisagés. D'abord avec la mise en place de nouvelles méthodes de partage et de mises en synergies, ensuite avec le développement d'outils de repérage des financements dits alternatifs (appels à projets, financements participatifs, etc.). Cette recherche, permanente, de nouveaux leviers de financement associés à une nouvelle manière d'appréhender la participation citoyenne aux missions de service public, permettra de transformer les contraintes d'hier en atouts pour le territoire, demain.

OBJECTIFS

- ▶ Améliorer l'efficacité des politiques publiques,
- ▶ Activer de nouveaux leviers innovants de financements,
- ▶ Renforcer le lien de confiance, déjà fort, avec les associations locales,
- ▶ Reconnaître un statut aux collaborateurs occasionnels du service public grâce à l'instauration d'une charte municipale spécifique

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE – 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT – 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION – 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Recherche et Ressource, R et R

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)

▼
ACTION NOUVELLE

▼
ACTION POURSUIVIE

▼
ACTION 2.6.25-1

Cellule de veille & appels à projets

Mise en place d'une cellule de veille des appels à projets ville & partenaires (associations).

▼
ACTION 2.6.25-4

Charte du volontaire

Mise en place d'une charte du volontariat, définition de l'accueil de jeunes en service civique et service volontaire européen.

▼
ACTION 2.6.25-2

Outil RH & bénévolat au service des associations d'animation sociale

(plateforme, site internet...) permettant la mutualisation, le partage des compétences, les liens RH entre associations.

▼
ACTION 2.6.25-5

Commande publique durable

Mise en place d'une procédure spécifique destinée à promouvoir les clauses environnementales et sociales dans la commande publique.

▼
ACTION 2.6.25-3

Coordination & gouvernance centres sociaux

Réfléchir à construire une instance de gouvernance propre aux futurs centres sociaux, assurer la participation citoyenne à la gouvernance des centres sociaux.





Labels et prospective

CONTEXTE

L'importante autonomie conférée aux collectivités au travers de l'approfondissement de la décentralisation se traduisant par des transferts de compétences continus a modifié les attentes des usagers envers les collectivités locales, et particulièrement au niveau communal. Les usagers expriment désormais un besoin de plus de proximité, d'immédiateté et de performance en termes de service rendu.

Cette tendance, ajoutée à la limitation des ressources de péréquation verticale ainsi qu'aux divers processus de mutualisation et de réorganisation influençant les différents échelons de collectivités locales, impose à ces dernières d'améliorer leur efficacité et développer leurs périmètres d'intervention tout en maîtrisant leurs dépenses. En ce sens, il est nécessaire pour les collectivités d'évoluer.

La modernisation permettra d'améliorer la qualité de service rendu, tandis que la labellisation Qualiville valorise la démarche d'engagement de la collectivité en termes d'accueil, de délivrance d'actes, et de satisfaction.

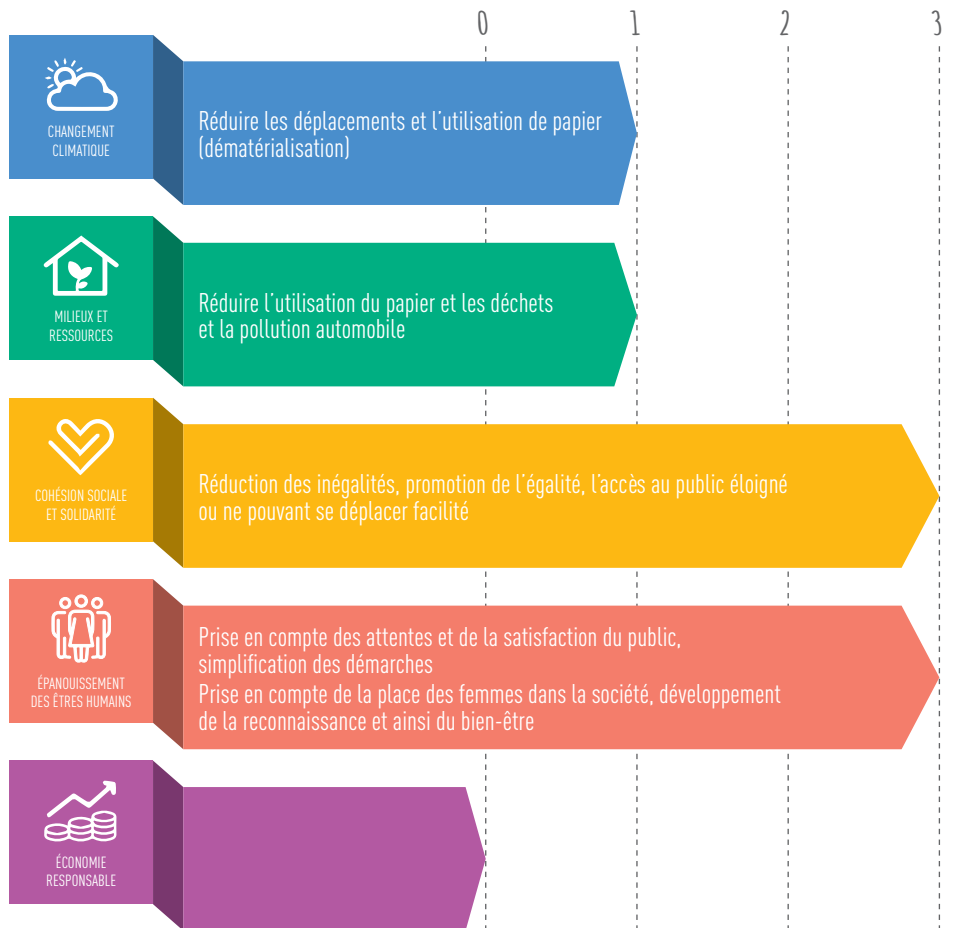
La promotion de l'égalité Femme/Homme complète cette perspective d'adaptation de la collectivité au changement et de prise en compte des attentes des usagers et de ses agents.

OBJECTIFS

- ▶ Allégement et simplification de procédures
- ▶ Amélioration de la satisfaction des usagers
- ▶ Promotion de l'égalité Femme/Homme dans tous les domaines de compétences de la collectivité

CONTRIBUTIONS

Aux 5 finalités nationales du Développement durable



0 : DÉFI FAIBLE - 1 : DÉFI D'ACCOMPAGNEMENT - 2 : DÉFI DE CONTRIBUTION - 3 : DÉFI INCONTOURNABLE





Labels et prospective

MOYENS MIS EN ŒUVRE (déclinaison en actions dans les services)



ACTION 2.6.26-1

Promouvoir l'égalité Hommes/Femmes

Tendre vers l'égalité professionnelle et lutter contre les inégalités. Un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes doit être rédigé.



ACTION 2.6.26-3

Mise en place d'un portail citoyen

Outil de gestion et centralisation de télé services destinés aux usagers : inscriptions, réservations, paiement de prestations, etc.



ACTION 2.6.26-2

Poursuite et élargissement de la démarche Qualité

Certification qualiville, gestion des demandes des usagers, projet GDU.

ACTION NOUVELLE

ACTION POURSUIVIE



LISTING DES ACTIONS PAR GRANDS PROJETS

Cible Territoire durable

DÉFI 1 : QUALITÉ DE VIE URBAINE

Grand Projet 1 : Urbanisme durable

- 1.1.1-1 Document cadre Urbanisme
- 1.1.1-2 Création d'une voie de déplacement doux
- 1.1.1-3 Cadre de vie durable

Grand Projet 2 : Déplacements alternatifs

- 1.1.2-1 Implantation de stations d'auto partage
- 1.1.2-2 Aménagement de voies et zones de circulation apaisée
- 1.1.2-3 Développement du stationnement payant dans les zones en tension
- 1.1.2-4 Expérimentation des entrées et sorties d'écoles sans circulation automobile
- 1.1.2-5 Organisation d'un moment de sensibilisation sur l'écomobilité

Grand Projet 3 : Santé

- 1.1.3-1 La santé au cœur de la politique sociale de la Ville
- 1.1.3-2 Thématiques prévention santé ville à décliner suivant les publics
- 1.1.3-3 Encouragement à la pratique sportive des plus précaires
- 1.1.3-4 Coordination médico-sociale SOS médecin
- 1.1.3-5 Création d'une cellule d'appui administrative pour les acteurs sanitaires

Grand Projet 4 : Écoticité

- 1.1.4-1 Améliorer l'accessibilité de services publics à la population
- 1.1.4-2 Diminuer la pollution sonore
- 1.1.4-3 Plan communal de sauvegarde

Grand Projet 5 : Milieux préservés

- 1.1.5-1 Mettre en œuvre la démarche « zéro pesticide »
- 1.1.5-2 Renforcer le Bois comme outil de biodiversité en ville
- 1.1.5-3 Parcours Nature en Ville

Grand Projet 6 : Nature partagée

- 1.1.6-1 Ouverture au public du verger Lamartine
- 1.1.6-2 Nature en Ville dans les services
- 1.1.6-3 Nature partagée et citoyenne

DÉFI 2 : VIE LOCALE ET SOLIDAIRE

Grand Projet 7 : Culture participative

- 1.2.7-1 Mettre en place des permanences d'écrivain public à la source
- 1.2.7-2 Favoriser la participation des habitants aux services de la médiathèque
- 1.2.7-3 Conduire une étude relative à la mise en place d'un service de transport
- 1.2.7-4 Développer les actions hors les murs de l'école de musique
- 1.2.7-5 Développer les actions et services en direction des publics éloignés et empêchés de la médiathèque

Grand Projet 8 : Tous au sport

- 1.2.8-1 Accès sport pour tous
- 1.2.8-2 Les infrastructures sportives

Grand Projet 9 : Solidarités

- 1.2.9-1 Poursuivre les actions menées
- 1.2.9-2 Vélo solidaire
- 1.2.9-3 Précarité énergétique et habitat
- 1.2.9-4 Virtual Factory, accompagnement renforcé des demandeurs d'emplois
- 1.2.9-5 Guichet unique Emploi/Insertion

Grand Projet 10 : Ecocrèches

- 1.2.10-1 Protéger la santé des enfants dans les crèches
- 1.2.10-2 Développer dès le plus jeune âge une conscience éco-citoyenne.
- 1.2.10-3 Place aux parents
- 1.2.10-4 Eco-structure

Grand Projet 11 : Implíc'anim

- 1.2.11-1 Réalisation d'une charte des manifestations éco responsables
- 1.2.11-2 Accessibilité des animations
- 1.2.11-3 Amplifier l'éco responsabilité des cocktails organisés par la ville

Grand Projet 12 : Implíc'asso

- 1.2.12-1 Favoriser l'engagement bénévole
- 1.2.12-2 L'éco-responsabilité des manifestations associatives : réalisation « d'un guide » des manifestations associatives écoresponsables.
- 1.2.12-3 Compléter les dossiers de subvention en y intégrant un volet « engagement DD »

Grand Projet 13 : Mix'âge

- 1.2.13-1 Projets ponctuels entre les centres de loisirs, associations, écoles,... et les résidences autonomie
- 1.2.13-2 Sensibilisation à la question de la mixité générationnelle auprès des services
- 1.2.13-3 Création d'un calendrier d'animation commun à l'ensemble des services afin de développer les temps d'échanges intergénérationnels

DÉFI 3 : DÉFI COOPÉRATIONS ET CITOYENNETÉ

Grand Projet 14 : Génération 21

- 1.3.14-1 Accompagnement des jeunes vers une citoyenneté active et responsable
- 1.3.14-2 Accompagnement des jeunes pour un accès à des activités de découvertes culturelles et sportives facilité
- 1.3.14-3 Accompagnement des jeunes dans leur insertion sociale et professionnelle
- 1.3.14-4 L'éducation au développement durable
- 1.3.14-5 L'écomobilité
- 1.3.14-6 L'organisation responsable des Accueils périscolaires
- 1.3.14-7 Communication entre les différents acteurs du temps de l'enfant
- 1.3.14-8 Mobilité scolaire

Grand Projet 15 : Ecocitoyenneté

- 1.3.15-1 Action de sensibilisation à l'écocitoyenneté
- 1.3.15-2 Développement d'une fonction support
- 1.3.15-3 Ancrage et rayonnement de la Maison de la Vie Écociyoyenne
- 1.3.15-4 Renforcer l'événementiel

Grand Projet 16 : Partic'AZ1

- 1.3.16-1 Création d'une instance participative de Développement durable
- 1.3.16-2 Création d'un Dispositif Eco-fabrique
- 1.3.16-3 Accompagnement à l'animation des dispositifs de gouvernance partagée des services de la Ville

Grand Projet 17 : Synergie locale

- 1.3.17-1 CM+
- 1.3.17-2 Diagnostic social renforcé
- 1.3.17-3 Information & participation
- 1.3.17-4 Local twinning
- 1.3.17-5 Procédure courrier
- 1.3.17-6 Cartographie des parties

Grand Projet 18 : Coopérations

- 1.3.18-1 Soutien et mise en réseau des acteurs de la coopération internationale
- 1.3.18-2 Animation et sensibilisation à la coopération internationale
- 1.3.18-3 Échange d'expériences dans le domaine du Développement durable

Grand Projet 19 : Ouverture

- 1.3.19-1 Gestion des quantités d'impression
- 1.3.19-2 Communication digitale
- 1.3.19-3 Principe de visite virtuelle
- 1.3.19-4 Innover dans la participation citoyenne
- 1.3.19-5 Poursuivre le marketing territorial
- 1.3.19-6 Développer l'utilisation de Digital Book
- 1.3.19-7 Favoriser les démarches administratives en ligne
- 1.3.19-8 Développer les actions de partenariats avec l'Office de Tourisme
- 1.3.19-9 Valoriser la mobilité responsable
- 1.3.19-10 Valoriser et accompagner les initiatives et actions
- 1.3.19-11 Valoriser les événements communaux d'envergure métropolitaine

Cible Ville Responsable

DÉFI 4 : ENGAGEMENT

Grand Projet 20 : Ecoresponsabilité des services

- 2.4.20-1 Poursuite du Plan d'Éco-Responsabilité interne
- 2.4.20-2 Plan d'actions des services
- 2.4.20-3 Poursuivre le plan de mobilisation continue de la collectivité
- 2.4.20-4 Mettre en place un Plan de Déplacement d'Administration

Grand Projet 21 : Transition Ressources et Climat

- 2.4.21-1 Mise en place de lampes led, temporisation éclairage et isolation pour 3 bâtiments priorités
- 2.4.21-2 Nomination de référents pour 3 bâtiments priorités et suivi des consommations
- 2.4.21-3 Diminution de la consommation éclairage public

Grand Projet 22 : Alimentation responsable

- 2.4.22-1 Renforcement des clauses de restauration responsable
- 2.4.22-2 Lutter contre le gaspillage alimentaire
- 2.4.22-3 Amélioration du bien-être des convives

DÉFI 5 : QUALITÉ

Grand Projet 23 : Activités intégrées

- 2.2.23-1 Mettre en place une démarche de pilotage et d'évaluation globale des politiques publiques
- 2.2.23-2 Mesurer le DD dans toutes les politiques publiques – repenser le RDD
- 2.2.23-3 Définir un éco-système de management par la qualité et la performance

Grand Projet 24 : Agents, être et agir

- 2.5.24-1 Formation des agents au développement durable, accompagnement sur les actions du nouvel Agenda 21
- 2.5.24-2 Politique de gestion prévisionnelle des emplois et compétences
- 2.5.24-3 Poursuite et extension du périmètre du nettoyage écologique des locaux
- 2.5.24-4 Réalisation du plan d'actions Qualité de vie au travail
- 2.5.24-5 Renforcement de l'action sociale

DÉFI 6 : INNOVATION

Grand Projet 25 : Recherche et Ressources, R et R

- 2.6.25-1 Cellule de veille & appels à projets
- 2.6.25-2 Outil RH & bénévolat
- 2.6.25-3 Coordination & gouvernance centres sociaux
- 2.6.25-4 Charte du volontaire
- 2.6.25-5 Commande publique durable

Grand Projet 26 : Labels et prospective

- 2.6.26-1 Promouvoir l'égalité Femmes Hommes
- 2.6.26-2 Poursuite et élargissement de la démarche Qualité
- 2.6.26-3 Mise en place d'un portail citoyen

Pilotage par élus

PILOTAGE ELUS GRANDS PROJETS	GRANDS PROJETS	CO-PILOTAGE ÉLUS ACTIONS	PILOTAGE SERVICES
E. Angelini	CULTURE PARTICIPATIVE	D.Chrétien	
F. Cosseq	IMPLIC'ANIM	J.Castex + S. Labat	A. El-Harrag
B. Salin	IMPLIC'ASSO	F Cosseq + J.Castex	
D. Quancard	URBANISME DURABLE	P.Fargeon + E. Maceron Cazenave + P. Valmier	H. Dubernet
E. Maceron Cazenave	DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS	A.Marc	
	MILIEUX PRÉSERVÉS	G. Lamarque	S. Faucon
B. Junca	ECOCITÉ	D.Quancard + E. Maceron Cazenave	H.Dubernet
	TRANSITION RESSOURCE ET CLIMAT	S. Jovené + M. Fethou	
	OUVERTURE	S.Labat + A. Fossé	H. Roche-Dallay
	ACTIVITÉS INTÉGRÉES	G.Lamarque	S. Faucon
B. Dupin	MIX'ÂGE	M.Soulat + D. Vincent + O. Leclaire	C. Gauthé
	ECO CRÊCHES		C. Lavergne
O. Leclaire	SANTÉ	S.Jovene + G.Audebert + G. Reydit	C. Gauthé
	SOLIDARITÉS	D.Chretien + B.Dupin + N. Soares	
D. Vincent	TOUS AU SPORT	P.Fargeon + M.Fethou	A. Freynet
	GÉNÉRATION 21	N.Soarez + J.Castex	
J. Taris	RECHERCHE ET RESSOURCE	D.Bladou + M. Fethou	T. Urvoy
S. Labat	SYNERGIES LOCALES	B. Salin + O. leclaire	
V. Monier	AGENTS, ÊTRE ET AGIR	P.Valmier	C. Broux
A. Fossé	LABELS ET PROSPECTIVE	V.Monier + P.Valmier	
	ALIMENTATION RESPONSABLE	D.Vincent	A. Freynet
G. Lamarque	NATURE PARTAGÉE	M.Soulat + E. Maceron Cazenave	
	PARTICIP'A21	G.Reydit	
	ECOCITOYENNETÉ	S.Jovene	S. Faucon
	COOPÉRATION	S.Labat + N. Traoré	
	ECO RESPONSABILITÉ	V. Monier	



Le Bouscat

AGENDA21

Maire du Bouscat

BP 20045
33491 Le Bouscat Cedex

agenda21@mairie-le-bouscat.fr
Tél. 05 57 22 26 66
Fax 05 57 22 26 72
bouscat.fr

